



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Marche des sans-papiers et régularisation

Question écrite n° 33118

### Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la marche nationale des sans-papiers, qui a démarré le 19 septembre 2020. Des quatre coins de la France, des cortèges de plusieurs dizaines de sans-papiers et soutiens sont partis. À chacune des 92 étapes, la mobilisation grandit et leur arrivée, le 17 octobre 2020 à Paris, sera un temps fort évident de la vie du pays. Les sans-papiers marchent pour demander leur régularisation à tous, pour exiger la fermeture des centres de rétention administrative et pour obtenir un logement décent pour chacun. Ces revendications ont été formulées par 20 collectifs de sans-papiers et appuyées par plus de 230 organisations. À l'arrivée de cette marche, les collectifs de sans-papiers demandent à être reçus à l'Élysée pour rencontrer le Président de la République. Il lui demande comment il compte agir pour les personnes sans-papiers, dont les démarches de régularisation sont bloquées depuis des mois et encore plus depuis la crise sanitaire. Il lui demande également de préciser comment il compte répondre aux légitimes revendications des marcheurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bruneel](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33118

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 20 septembre 2021

**Question publiée au JO le :** [20 octobre 2020](#), page 7193

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)